Demander la mensualisation sur l'Agence en Ligne

Cals commes nous ? * Usagers * D'ou vient votre eas ? * Actualités * Callectivides * Q.

| Payer ma facture | Le sonce des auxs de nous consponent de des aux super proprietée so locations . I en l'acceptaine de définérals laçons | Des mont symptome proprietée so locations . I en l'acceptaine de définérals laçons | Des mont symptome proprietée so locations . I en l'acceptaine de des aux super propriétée so locations . I en l'acceptaine parties de l'acceptaine parties de l'acceptaine parties de l'acceptaine de l'acceptaine parties de l'acceptaine parties aux des de l'acceptaine parties aux de l'acceptaine parties aux des des l'acceptaines de l'ac

Cliquer sur «Mon compte» sur le haut de la page d'accueil du site internet du SEV:

https://www.eaux-du-vivier.fr/

De préférence, utiliser un explorateur internet à jour (ex: Chrome, Firefox, ...)

Bienvenue sur l'agence en ligne du Syndicat des Eaux du Vivier.

Pour faciliter vous démanches, le Syndicat des Eaux du Vivier.

Pour faciliter vous démanches, le Syndicat des Eaux du vivier vier d'auvrir on agence milgne, un espace prosonade accessable 797 et 204/2A. Adonnez vous, gêter vous certaines laive vous consommations payer vos factures en leques disc en utilisant le bouton Me convectér en haut à droite.

Lors de cotte première convexion, la création d'un compte sera nécessaire en utilisant le bouton "Minocrire" en haut à droite.

Pour accider à vous données personnelles d'un abonnement en cours, vous devez être en possession de votre dernière facture.

Le portail de l'Agence en Ligne s'ouvre.

Cliquer sur «Me connecter».

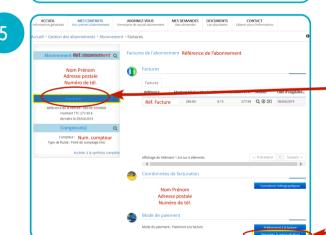


Saisir votre adresse mail et votre mot de passe.

Valider avec le bouton «Connexion».

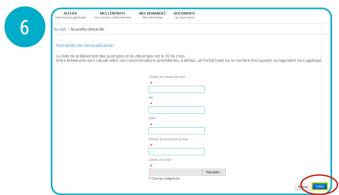


Cliquer sur l'onglet «Mes contrats».



Cliquer sur le champs «Facture» dans la colonne de gauche. Le détail et les actions possibles s'affichent dans la colonne de droite.

Cliquer sur «Demande de mensualisation», en bas à droite.



Renseigner les champs.

Joindre votre RIB.

Cliquer sur le bouton «Créer», en bas à droite.



Le récapitulatif de la demande apparaît.

Vérifier et cliquer sur le bouton «Créer» en bas à



L'onglet «Mes demandes» informe de l'existence de la demande.

Pour annuler : cliquer sur la croix en bout de ligne.

L'échéancier qui vous sera envoyé, est calculé selon les consommations précédentes ou, à défaut, selon le nombre d'occupants. La date de prélèvement est le 10 du mois.